La place des jeunes migrants de l'Hérault est à l'école pas en prison

Depuis quelques années, dans le département de l'Hérault qui compte plus d'un million d'habitants et dont la population s'accroît de plus de 13 000 nouveaux arrivants chaque année, de 150 à 200 jeunes migrants, mineurs, venus principalement d'Afrique sud saharienne, sont mis à l'abri par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) sous la responsabilité du Département. Ils ont fui la misère et la guerre et des conditions de vie qu'aucun d'entre nous ne pourrait supporter. Ils ont traversé le désert et la mer dans les pires conditions.

A la place d'un accueil bienveillant, eu égard à leur jeune âge et à ce qu'ils ont vécu et subi, c'est, au contraire, la suspicion généralisée qui les attend. Alors qu'ils pourraient sans problème-être scolarisés quelques semaines après cette prise en charge, ils doivent attendre en moyenne 9 mois (jusqu'à 14 mois pour certains) à tourner en rond sans rien faire avant toute scolarisation, ce qui signifie ne jamais être scolarisés pour ceux arrivés autour de l'âge de 17 ans et se retrouver jetés à la rue comme des malpropres dès leurs 18 ans.,

Au moindre doute sur leur âge, on les oblige à passer des « tests osseux » dont la fiabilité scientifique est largement contestée avec des marges d'erreurs de 2 à 4 ans.

Le procureur de la République demande à Police des frontières (PAF) de faire la chasse aux « faux papiers ». Des dizaines de jeunes ont ainsi été poursuivis. Au lieu de scolariser ces jeunes qui sont la fierté de leurs enseignants tellement ils ont la rage d'appendre et de travailler, on leur envoie la police qui vient les cueillir à 6 heures du matin.

Présentés en comparution immédiate avec un avocat commis d'office, ils sont plus de quarante à avoir été condamnés de 3 à 12 mois fermes de prison, pour faux, usage de faux et escroquerie. De plus, le Département de l'Hérault se constitue partie civile et réclame jusqu'à plus de 100 000 € de remboursement pour leur simple mise à l'abri.

Honte aux responsables du Département et à la justice de condamner ainsi quelques jeunes qui ont fui de très violentes conditions de vie.

Pour ces gamins qui ont tant souffert, qui méritent toute notre attention et qui savent si bien nous la rendre généreusement, nous demandons qu'un accueil bienveillant soit réservé à tous et qu'au minimum l'accès à la scolarité leur soit accordé dès leur arrivée.

Nom Prénom	Profession	Ville	Signature

La place des jeunes migrants de l'Hérault est à l'école pas en prison

Nom Prénom	Profession	Ville	Signature